



Club de patinage artistique de Berthierville

420-588, rue Montcalm
Berthierville, Québec
J0K 1A0

Le Club de Patinage Artistique de Berthierville est heureux de vous convoquer à son **assemblée générale annuelle** qui se tiendra :

Date : Lundi le 27 juin 2022
Heure : 19h30
Lieu : Aréna Joanie Rochette (Salle Desrosiers)
870 rue Giroux
Berthierville, Québec
J0K 1A0

Lors de cette assemblée, il y aura 5 postes en élection au sein du conseil d'administration.

- Président (2 ans)
- Trésorier (2 ans)
- Directeur Patinage Plus (2 ans)
- Administrateur (2 ans)
- Secrétaire (1 an)

Vous trouvez ci-joint le bulletin de mise en candidature que vous devrez compléter. Toute personne d'âge légal et membre¹ de notre club peut poser sa candidature. Vous trouverez inclus à cet envoi les définitions des catégories de membres.

Nous vous avisons, par la présente, que la période de mise en candidature se terminera vendredi le **24 juin 2022 à minuit** par voie électronique.

Le bulletin de mise en candidature doit être adressé à notre présidente d'élection Madame Lucie Angers, par messagerie électronique à l'adresse suivante angers.brissette@hotmail.com.

Si des élections sont nécessaires, les candidats ayant obtenus le plus grand nombre de votes seront élus pour une durée de 2 ans.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées

René Bourassa
Président

P.j. Ordre du jour
Bulletin de mise en candidature



Club de patinage artistique de Berthierville

420-588, rue Montcalm

Berthierville, Québec

JOK 1A0

AVIS DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Par la présente, avis est donné que l'assemblée générale annuelle du CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BERTHIERVILLE, membre de Patinage Canada aura lieu :

DATE : Lundi, le 27 juin 2022
HEURE : 19h30
Lieu : Aréna Joanie Rochette (Salle Desrosiers)
870 rue Giroux
Berthierville, Québec
JOK 1A0

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la dernière assemblée annuelle du 12 juillet 2021
4. Dépôt des états financiers
5. Présentation des différents rapports
6. Ratification des ajouts ou des modifications aux règlements
7. Nomination de vérificateur externe (si requis par les membres)
8. Élection des administrateurs
9. Affaires nouvelles
10. Levée de l'assemblée

Nous vous attendons en grand nombre. Votre présence et votre collaboration sont importantes pour l'avenir de vos enfants



Club de patinage artistique de Berthierville

420-588, rue Montcalm

Berthierville, Québec

J0K 1A0

ÉLECTIONS 2022

(À remettre au plus tard le 24 juin 2022)

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Je _____
Nom, Prénom (en lettres moulées)

Pose ma candidature au sein du conseil d'administration du Club de Patinage Artistique de Berthierville

ACCEPTATION DU (DE LA) CANDIDAT(E)

Je certifie être d'âge légal et membre du Club de Patinage Artistique de Berthierville.

Je, soussigné(e), consens à être candidat(e) au sein du Conseil d'administration du Club de Patinage Artistique de Berthierville et accepte de remplir ce poste si je suis élu(e).

Signature du candidat(e)

Date



Club de patinage artistique de Berthierville

420-588, rue Montcalm
Berthierville, Québec
J0K 1A0

Extrait des règlements généraux

2. Membres

- 2.1. **Admissibilité** : Toute personne peut devenir membre du Club, sans discrimination quant à son âge, son sexe, son origine ethnique ou tout autre motif d'exclusion prévu par la loi. Cependant, le Club se réserve le droit de refuser la demande d'adhésion à toute personne qui, dans le passé, a été trouvée coupable de toute infraction au Code criminel et qui n'a pas obtenu un pardon, ainsi que toute personne qui ne répond pas aux critères de Patinage Canada sur le harcèlement.
- 2.2. **Règlements applicables** : Le conseil d'administration peut adopter tout règlement en vue d'assurer la bonne marche des activités du Club. Chaque membre se doit de respecter les règlements du Club, tels qu'adoptés, ainsi que ceux de Patinage Canada et de Patinage Québec.
- 2.3. **Catégories de membres** : Les diverses catégories de membres sont les suivantes :
 - 2.3.1. **Membres actifs** : Cette catégorie de membres comprend les patineurs admissibles qui participent à un programme de patinage du Club, qui ont payé leur cotisation au Club et qui sont des membres associés de Patinage Canada. Les membres de cette catégorie, âgés de 18 ans et plus, ont chacun un droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club.
 - 2.3.2. **Membres actifs non-patineurs** : Cette catégorie de membres comprend des membres qui ne sont pas patineurs (administrateurs, membres des comités et officiels du Club), mais qui ont payé leur cotisation et qui sont membres associés de Patinage Canada. Les membres de cette catégorie, âgés de 18 ans et plus, ont chacun un droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club.
 - 2.3.3. **Membres spéciaux** : Cette catégorie de membres comprend les parents ou tuteurs des membres actifs du Club qui n'ont pas atteint l'âge légal de 18 ans. Un seul parent ou tuteur devient alors le porte-parole de son ou ses enfants et a un seul droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club.
 - 2.3.4. **Membres partiels** : Cette catégorie de membre comprend les patineurs admissibles qui sont des membres associés de Patinage Canada dans un autre club d'appartenance et qui ont payé un tarif réduit à titre de cotisation au Club. Les membres de cette catégorie n'ont aucun droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club.
 - 2.3.5. **Membres honoraires** : Cette catégorie de membres comprend les membres qui ont été nommés, par le conseil d'administration, à titre honoraire. Les membres honoraires sont exempts de toute cotisation. Les membres de cette catégorie n'ont aucun droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club et ne peuvent faire partie du conseil d'administration.
 - 2.3.6. **Membres entraîneurs** : Cette catégorie de membres comprend tous les entraîneurs en règle de Patinage Canada qui ont payé leur cotisation à Patinage Canada et qui oeuvrent comme entraîneur professionnel au club. À l'exception du représentant des entraîneurs du Club et des membres entraîneurs qui sont également des membres spéciaux ou actifs de plus de 18 ans, les membres de cette catégorie n'ont aucun droit de vote lors des assemblées, annuelle ou extraordinaire, du Club.